

RCS : ANTIBES
Code greffe : 0601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00912
Numéro SIREN : 421 297 011
Nom ou dénomination : 2 XL EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2023 sous le numéro de dépôt 2391

SARL 2 XL EXPANSION
Société à responsabilité limitée
Capital : 37 000 €
Siège Social 180-188 Av. Eugene Donadéï
06700 SAINT LAURENT DU VAR
SIREN 421 297 011

PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 21 JUIN 2023

L'An deux mille vingt-trois le 21 Juin à neuf heures, les associés de la SARL "2 XL EXPANSION" au capital de 37 000 €, divisé en 1000 parts sociales de 37.00 € chacune, dont le siège social est à Saint Laurent du Var (06700) 180-188 Av Eugène Donadéï, se sont réunis audit siège sur convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry TEBOUL, Associé. Après avoir déclaré qu'il possède personnellement TROIS CENT CINQUANTE parts (350), il constate que sont présents :

- Monsieur Paul TEBOUL, propriétaire de 300 parts,
 - Mme Patricia COHEN, propriétaire de 350 parts
- Soit un total de parts de MILLE PARTS (1000).

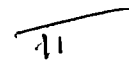
L'ensemble des associés étant présent, le président constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales. Puis il rappelle à l'assemblée qu'il l'a réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- respect des dispositions statutaires ;
- rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé ;
- affectation des résultats ;
- quitus à la gérance.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le double des lettres de convocation adressée à chaque associé ;
- la feuille de présence ;
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
L'inventaire au 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion ;
- le projet des résolutions soumises à l'assemblée.

Il indique que le projet des résolutions proposées, le rapport de gestion, ainsi que les documents comptables visés ci-dessus, ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que dans le même temps, l'inventaire a été mis à la disposition des associés au siège social.



Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion. Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et, notamment, de la mise à disposition des associés de l'inventaire soumis à leur approbation, pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Après avoir entendu le rapport de gestion présenté par la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, l'assemblée approuve ce rapport, les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort du rapport et des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale après avoir examiné les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 constate que ces comptes font ressortir une perte de 1 781.61 €.

Il est décidé de porter cette perte de

- 1 781.61 € au poste "Reports à Nouveau" dont le solde passe débiteur à 5 711.33 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

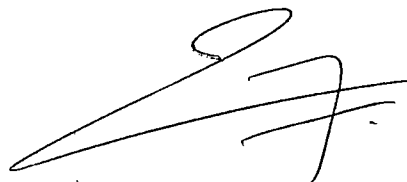
QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne quitus entier et sans réserve à Monsieur Thierry TEBOUL de sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 10 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture par les associés présents.



Société SARL 2XL EPANSION

1966 ROUTE NATIONALE 7

06270 VILLENÉUVE LOUBET

ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

CABINET MACARIO CONSULTING

16 RUE JEAN CANAVESE

06100 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Evaluation des immobilisations corporelles	X
--	---

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

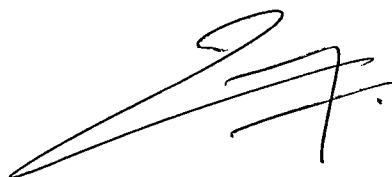
Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.



Désignation de l'entreprise Société SARL 2XL EPANSTION -Néant *

Adresse de l'entreprise 1966 ROUTE NATIONALE 7 06270 VILLENEUVE LOUBET

Numéro SIRET * 4 2 1 2 9 7 0 1 1 0 0 0 1 5 **Certifié conforme à l'original**

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

RENOUVOIS

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1		
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net			
		1	2	3	4			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010	012					
	Autres *	014	016					
	Immobilisations corporelles *	028	030					
	Immobilisations financières * (1)	040	042					
	Total I (5)	044	048					
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052					
	Marchandises *	060	062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070				
		Autres * (3)	072	074	1 792	1 509		
	Valeurs mobilières de placement	080	082					
	Disponibilités	084	086	147 353	149 387			
	Charges constatées d'avance *	092	094					
		Total II	096	098	149 145	150 896		
		Total général (I+II)	110	112	149 145	150 896		
PASSIF				Exercice N NET	Exercice N-1 NET			
				1	2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	37 000	37 000		
	Ecarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126	3 700	3 700		
	Réserves réglementées*			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132	113 178	113 178		
	Report à nouveau			134	(3 930)	(3 207)		
	Résultat de l'exercice			136	(1 782)	(723)		
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
		Total I		142	148 167	149 948		
Total II				154				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			156				
	Emprunts et dettes assimilées			164				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			166	978	947		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			172	1	0		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		174				
Produits constatés d'avance			176					
	Total III		180	979	947			
Total général (I + II + III)				180	149 145	150 896		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302, 305 et 306 du Code Général des Impôts)		Designation de l'entreprise <u>Société SARI, 2XI, EPANSTON</u>				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[3 1 1 2 2 0 2 2]		[3 1 1 2 2 0 2 1]		
								Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209		210		
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires				215		214		
		biens								
		services *				217		218		
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *								224	
	Subventions d'exploitation reçues								226	
	Autres produits								230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								234
Variation de stock (marchandises) *								236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								240		
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242	1 784 946	
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243				244	30	
Rémunérations du personnel *								250		
Charges sociales (cf. renvoi 380)								252		
Dotations aux amortissements *								254		
Dotations aux provisions								256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259			262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
Total des charges d'exploitation (II)								264	1 814 946	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	(1 814) (946)	
Produits financiers								280	32 223	
Produits exceptionnels								290		
Charges financières								294		
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347			300		
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices *								306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)								310	(1 782) (723)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						312	314 1 782	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318	
	Provisions non déductibles *								322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties)		Zone franche urbaine (44 octies A)		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		127		138
Reprise d'entreprises en difficulté (44. sexties)		Jeune entreprise innovante (44. sexties A)		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodécies)		991				
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		Investissements outre-mer		Créance due au report en arrière du déficit		346				
345		344		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354 1 782	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								356		
Déficits antérieurs reportables : *7.....91.4 dont imputés sur le résultat :								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372 1 782	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société SARL 2XL EPANSION

Néant *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5							
		6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥	15 % ou 12.8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société SARL 2XL EPANSION

Néant

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS, AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

		Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	7 914	984	7 914
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	1 782
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	9 695
				Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	278
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT